



## **BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**DU 10 SEPTEMBRE 2021**



**PROCES VERBAL N°6**

## BUREAU COMMUNAUTAIRE

**SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2021**

**Au Centre Prométhée – Salle Atlas**

**Date de la convocation : 03 septembre 2021**

Transmis en Sous-  
Préfecture le :

Retour le :

Affiché le :

Nombre de délégués en exercice : **18**

Présents : **16**

Excusé avec procuration : /

Absents : **2**

Votants : **16**

**Secrétaire de la séance : M. Roland MORICEAU.**

**Présents :** Président : M. PAINEAU - Vice-Présidents : MM. BEVILLE, MORICEAU, DESSEVRES, Mme ARDRIT, MM. CHARRE, DORET, Mme BABIN, M. RAMBAULT, Mme GELEE, M. CHAUVEAU, Mmes GARREAU, LANDRY et MAHIET-LUCAS - Conseillers délégués : Mme GUIDAL et M. DUGAS.

**Excusés avec procuration :** /

**Absents :** MM. BRUNET et ROCHARD.

Le compte-rendu de la présente séance a été affiché conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

## ORDRE DU JOUR

### **V – PÔLE AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE**

#### **1) – Aménagement du Territoire et planification (AT) :**

BC.2021-09-10-AT01 – Foncier – Extension de la zone d'activités économiques le Champ de l'Ormeau à Sainte Radegonde / Thouars – Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée 292 section ZA n°43 appartenant aux consorts Gaury - Service développement économique et attractivité du territoire.

BC.2021-09-10-AT02 – Foncier – Extension de la zone d'activités économiques le Champ de l'Ormeau à Sainte Radegonde / Thouars – Acquisition d'une partie des parcelles cadastrées 292 section ZA n°42, 44 et 51 appartenant au GFA Bariet/Martineau - Service développement économique et attractivité du territoire.

BC.2021-09-10-AT03 – Foncier – Extension de la zone d'activités économiques le Champ de l'Ormeau à Sainte Radegonde / Thouars – Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée 292 section ZA n°40 appartenant à M. et Mme FROGER - Service développement économique et attractivité du territoire.

BC.2021-09-10-AT04 – Foncier – Extension de la zone d'activités économiques le Champ de l'Ormeau à Sainte Radegonde / Thouars – Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée 292 section ZA n°39 appartenant à M. JOLLY Bernard - Service développement économique et attractivité du territoire.

BC.2021-09-10-AT05 – Foncier – Extension de la zone d'activités économiques le Champ de l'Ormeau à Sainte Radegonde / Thouars – Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée 292 section ZA n°47 appartenant à Madame TORRES - Service développement économique et attractivité du territoire.

**BC.2021-09-10-AT01 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION - FONCIER – EXTENSION DE LA ZONE D’ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LE CHAMP DE L’ORMEAU A SAINTE-RADEGONDE/THOUARS – ACQUISITION D’UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTRÉE 292 SECTION ZA N° 43. SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE.**

La Communauté de Communes du Thouarsais souhaite réaliser l’extension de la Zone d’Activités Économiques « Champs de l’Ormeau » à Thouars (Sainte Radegonde) pour permettre l’extension des entreprises de cette ZAE mais aussi l’accueil de nouvelles entreprises.

Dans le cadre de cette opération, la Communauté de Communes du Thouarsais doit acquérir une parcelle située à « Les Plantes » sur la commune de Thouars (Sainte-Radegonde 79100).

Il s'agit d'une partie de la parcelle cadastrée 292 section ZA n°43 appartenant à la famille GAURY et GALLET.

Vu l'avis favorable de la Commission Economie, Attractivité et Tourisme en date du 13 avril 2021,

Considérant les éléments de cession suivants :

**Prix à l'hectare : 15 000 €**

**Nom et adresse des vendeurs :**

- M. René GAURY domicilié 19 rue Gadifer de la Salle 79100 THOUARS (SAINTE RADEGONDE)
- Mme Isabelle GAURY-GALLET et M. Daniel GALLET domiciliés 14 rue Elie Berthet 87 000 LIMOGES

**Section, numéro et superficie de la parcelle à acquérir :**

- 292 ZA n°43 (à diviser) pour 7 475 m<sup>2</sup> sur les 13 720 m<sup>2</sup>.

La section, le numéro et la superficie définitifs seront connus ultérieurement après le bornage.

**Adresse de la parcelle :** Les Plantes à Sainte-Radegonde/Thouars (79100).

**Prix d'acquisition : 11 212,50 €**

**Indemnité d'éviction : 1 868,75 €**

Il est précisé que :

- Cette parcelle est actuellement louée au GAEC BARIET/MARTINEAU sous forme de bail à ferme avec les propriétaires actuels et que ces derniers ont accepté par la signature d'un protocole d'accord en date du 15/03/2021 la proposition d'indemnité d'éviction faite par la Communauté de Communes du Thouarsais d'un montant de **1 868,75 €**.

- Les frais de notaire seront à la charge de la Communauté de Communes du Thouarsais,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver l'acquisition telle que proposée ci-dessus pour un montant total de **11 212,50 €**,
- d'approuver l'indemnité d'éviction d'un montant de **1 868,75 €** qui sera versée au GAEC BARIET/MARTINEAU,
- de désigner Maître HANNIET, Notaire à Thouars pour la rédaction de l'acte,
- de donner pouvoir au Président ou au Vice-Président ayant délégation pour signer les pièces relatives à cette affaire.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC-2021-09-10-AT02 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - FONCIER – EXTENSION DE LA ZONE D’ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LE CHAMP DE L’ORMEAU A SAINTE-RADEGONDE/THOUARS – ACQUISITION D’UNE PARTIE DES PARCELLES CADASTRÉES 292 SECTION ZA N° 42, 44 ET 51 APPARTENANT AU GFA BARIET/MARTINEAU. SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE.**

**Annule et remplace la délibération du 30 avril 2021 BC.2021-04-30-AT02.**

La Communauté de Communes du Thouarsais souhaite réaliser l’extension de la Zone d’Activités Économiques « Champs de l’Ormeau » à Thouars (Sainte-Radegonde) pour permettre l’extension des entreprises de cette ZAE mais aussi l’accueil de nouvelles entreprises.

Dans le cadre de cette opération, la Communauté de Communes du Thouarsais doit acquérir une partie des 3 parcelles situées à « Les Plantes » sur la commune de Thouars (Sainte-Radegonde 79100).

Il s'agit des parcelles cadastrées 292 section ZA n°42, n°44 et n°51 appartenant au GFA BARIET/MARTINEAU (propriétaire).

Vu l'avis favorable de la Commission Economie, Attractivité et Tourisme en date du 13 avril 2021,

Considérant les éléments d'acquisition suivants :

**Prix à l'hectare** : 2 500 €

**Nom et adresse des vendeurs** : GFA BARIET/MARTINEAU domicilié 8 rue des Bates à Thouars (Sainte RADEGONDE 79100).

**Section, numéro et superficie des parcelles à acquérir :**

- 292 ZA n°42 (à diviser) pour environ 4 244m<sup>2</sup> sur les 12 800m<sup>2</sup>
- 292 ZA n°44 (à diviser) pour environ 5 177 m<sup>2</sup> sur les 10 480m<sup>2</sup>
- 292 ZA n°51 (à diviser) pour environ 4 312 m<sup>2</sup> sur les 6 700m<sup>2</sup>

**soit un total de 13 733 m<sup>2</sup>.**

Les sections, numéros et superficies définitifs seront connus ultérieurement après le bornage.

**Adresse des parcelles** : Les Plantes à Sainte-Radegonde/Thouars (79100).

**Prix d'acquisition** : 3 433,25 €

**Indemnité d'éviction** : 3 433,25 €

Il est précisé que :

- Ces parcelles sont actuellement exploitées par l'EARL MILLOIS CHAMPIGNY (7 Chemin du Rayon 79100 Sainte-Radegonde/Thouars) et conformément à la signature du protocole d'accord en date du 15/03/2021, la proposition d'indemnité d'éviction faite par la Communauté de Communes du Thouarsais a été acceptée pour un montant de **3 433,25 €**.

- Les frais de notaire seront à la charge de la Communauté de Communes du Thouarsais,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver les acquisitions telles que proposées ci-dessus pour un montant total de **3 433,25 €** (le montant définitif sera calculé en fonction de la superficie exacte de la parcelle),
- d'approuver l'indemnité d'éviction d'un montant de **3 433,25 €** qui sera versée au l'EARL MILLOIS CHAMPIGNY (le montant définitif sera calculé en fonction de la superficie exacte de la parcelle),
- de désigner Maître HANNIET, Notaire à Thouars pour la rédaction de l'acte,
- de donner pouvoir au Président ou au Vice-Président ayant délégation pour signer les pièces relatives à cette affaire.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC-2021-09-10-AT03 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - FONCIER – EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LE CHAMP DE L'ORMEAU A SAINTE-RADEGONDE/THOUARS – ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTRÉE 292 SECTION ZA N° 40 APPARTENANT A M. ET MME FROGER. SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE.**

**Annule et remplace la délibération du 30 avril 2021 BC.2021-04-30-AT03.**

La Communauté de Communes du Thouarsais souhaite réaliser l'extension de la Zone d'Activités Économiques « Champs de l'Ormeau » à Thouars (Sainte Radegonde) pour permettre l'extension des entreprises de cette ZAE mais aussi l'accueil de nouvelles entreprises.

Dans le cadre de cette opération, la Communauté de Communes du Thouarsais doit acquérir 1 parcelle située à « Les Plantes » sur la commune de Thouars (Sainte-Radegonde 79100).

Il s'agit d'une partie de la parcelle cadastrée 292 section ZA n°40 appartenant à M. FROGER André et Mme FROGER Odile née FILLON.

Vu l'avis favorable de la Commission Economie, Attractivité et Tourisme en date du 13 avril 2021,

Considérant les éléments d'acquisition suivants :

**Prix à l'hectare** : 2 500 €

**Nom et adresse des vendeurs** : M. FROGER André et Mme FROGER Odile née FILLON domiciliés 5 impasse François BRION à Thouars (Sainte RADEGONDE 79100).

**Section, numéro et superficie de la parcelle à acquérir :**

- 292 ZA n°40 (à diviser) pour environ 927m<sup>2</sup> sur les 20 560 m<sup>2</sup>.

La section, le numéro et la superficie définitifs seront connus ultérieurement après le bornage.

**Adresse de la parcelle :** Les Plantes à Sainte-Radegonde/Thouars (79100).

**Prix d'acquisition : 231,75 €**

**Indemnité d'éviction : 231, 75 €**

Il est précisé que :

- Cette parcelle est actuellement louée à l'EARL MILLOIS CHAMPIGNY (7 Chemin du Rayon 79100 Sainte-Radegonde/Thouars) sous forme de bail à ferme avec les propriétaires actuels et que ces derniers ont accepté par la signature d'un protocole d'accord en date du 15/03/2021 la proposition d'indemnité d'éviction faite par la Communauté de Communes du Thouarsais d'un montant de **231,75 €**.

- Les frais de notaire seront à la charge de la Communauté de Communes du Thouarsais,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver l'acquisition telle que proposée ci-dessus pour un montant total de **231,75 €** (le montant définitif sera calculé en fonction de la superficie exacte de la parcelle),
- d'approuver l'indemnité d'éviction d'un montant de **231,75 €** qui sera versée l'EARL MILLOIS CHAMPIGNY (le montant définitif sera calculé en fonction de la superficie exacte de la parcelle),
- de désigner Maître HANNIET, Notaire à Thouars pour la rédaction de l'acte,
- de donner pouvoir au Président ou au Vice-Président ayant délégation pour signer les pièces relatives à cette affaire.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC-2021-09-10-AT04 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - FONCIER – EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LE CHAMP DE L'ORMEAU A SAINTE-RADEGONDE/THOUARS – ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE 292 SECTION ZA N°39 APPARTENANT A M. JOLLY BERNARD. SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE.**

**Annule et remplace la délibération du 30 avril 2021 BC.2021-04-30-AT04.**

La Communauté de Communes du Thouarsais souhaite réaliser l'extension de la Zone d'Activités Economiques « Champs de l'Ormeau » à Thouars (Sainte Radegonde) pour permettre l'extension des entreprises de cette ZAE mais aussi l'accueil de nouvelles entreprises.

Dans le cadre de cette opération, la Communauté de Communes du Thouarsais doit acquérir 1 parcelle située à « Les Plantes » sur la commune de Thouars (Sainte-Radegonde 79100).

Il s'agit de la parcelle cadastrée 292 section ZA n° 39 appartenant à M. JOLLY Bernard.

Vu l'avis favorable de la Commission Economie, Attractivité et Tourisme en date du 13 avril 2021,

Considérant les éléments d'acquisition suivants :

**Prix à l'hectare : 2 500 €**

**Nom et adresse du vendeur :** M. JOLLY Bernard domicilié 38 rue du stade à Thouars (Sainte RADEGONDE 79100).

**Section, numéro et superficie de la parcelle à acquérir :**

- 292 ZA n°39 pour 16 130m<sup>2</sup>.

**Adresse de la parcelle :** Les Plantes à Sainte-Radegonde/Thouars (79100).

**Prix d'acquisition : 4 032,50 €**

**Indemnité d'éviction : 4 032,50 €**

Il est précisé que :

- Cette parcelle est actuellement louée à l'EARL MILLOIS CHAMPIGNY (7 Chemin du Rayon 79100 Sainte-Radegonde/Thouars) sous forme de bail à ferme avec les propriétaires actuels et que ces derniers ont accepté par la signature d'un protocole d'accord en date du 15/03/2021 la proposition d'indemnité d'éviction faite par la Communauté de Communes du Thouarsais d'un montant de **4 032,50 €**.

- Les frais de notaire seront à la charge de la Communauté de Communes du Thouarsais,  
Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver l'acquisition telle que proposée ci-dessus pour un montant total de **4 032,50 €**,
- d'approuver l'indemnité d'éviction d'un montant de **4 032,50 €** qui sera versée à l'EARL MILLOIS CHAMPIGNY,
- de désigner Maître HANNIET, Notaire à Thouars pour la rédaction de l'acte,
- de donner pouvoir au Président ou au Vice-Président ayant délégation pour signer les pièces relatives à cette affaire.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC-2021-09-10-AT05 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - FONCIER – EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LE CHAMP DE L'ORMEAU A SAINTE-RADEGONDE/THOUARS – ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTRÉE 292 SECTION ZA N°47 APPARTENANT A MADAME TORRES. SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE.**

**Annule et remplace la délibération du 30 avril 2021 BC.2021-04-30-AT05.**

La Communauté de Communes du Thouarsais souhaite réaliser l'extension de la Zone d'Activités Economiques « Champs de l'Ormeau » à Thouars (Sainte Radegonde) pour permettre l'extension des entreprises de cette ZAE mais aussi l'accueil de nouvelles entreprises.

Dans le cadre de cette opération, la Communauté de Communes du Thouarsais doit acquérir 1 parcelle située à « Les Plantes » sur la commune de Thouars (Sainte-Radegonde 79100).

Il s'agit d'une partie de la parcelle cadastrée 292 section ZA n°47 appartenant à Mme TORRES Marie-France née CHARPENTIER.

Vu l'avis favorable de la Commission Economie, Attractivité et Tourisme en date du 13 avril 2021,

Considérant les éléments d'acquisition suivants :

**Prix à l'hectare : 2 500 €**

**Nom et adresse des vendeurs :** Mme TORRES Marie-France née CHARPENTIER domiciliée 4 impasse de la Mairie à Thouars (Sainte RADEGONDE 79100)

**Section, numéro et superficie de la parcelle à acquérir :**

- 292 ZA n°47 (à diviser) pour environ 4 219m<sup>2</sup> sur les 11 690 m<sup>2</sup>.

La section, le numéro et la superficie définitifs seront connus ultérieurement après le bornage.

**Prix d'acquisition : 1 054,75 €**

**Indemnité d'éviction : 1 054,75 €**

Il est précisé que :

- Cette parcelle est actuellement louée à l'EARL MILLOIS CHAMPIGNY (7 Chemin du Rayon 79100 Sainte-Radegonde/Thouars) sous forme de bail à ferme avec les propriétaires actuels et que ces derniers ont accepté par la signature d'un protocole d'accord en date du 15/03/2021 la proposition d'indemnité d'éviction faite par la Communauté de Communes du Thouarsais d'un montant de **1 054,75 €**.

- Les frais de notaire seront à la charge de la Communauté de Communes du Thouarsais,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver l'acquisition telle que proposée ci-dessus pour un montant total de **1 054,75 €** (le montant définitif sera calculé en fonction de la superficie exacte de la parcelle),
- d'approuver l'indemnité d'éviction d'un montant de **1 054,75 €** qui sera versée à l'EARL MILLOIS CHAMPIGNY (le montant définitif sera calculé en fonction de la superficie exacte de la parcelle),
- de désigner Maître HANNIET, Notaire à Thouars pour la rédaction de l'acte,
- de donner pouvoir au Président ou au Vice-Président ayant délégation pour signer les pièces relatives à cette affaire.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.